Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale Sauereisen DKS-8 Cement

Nom ChimiqueMélangeN° CASMélangeN° EINECSMélangeNo. D'Enregistrement d'REACHAucun attribué.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance

ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour

galvanisation et galvanoplastie

Utilisations Déconseillées Rien de connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la

fiche de données de sécurité

Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD

Stroudley Road Basingstoke Hampshire RG24 8FW United Kingdom

 Téléphone
 +44 (0) 1256 462131

 Fax
 +44 (0) 1256 471441

 Email (personne compétente)
 mm.uk@vishaypg.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1 Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

2.2 Éléments d'étiquetage Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Désignation Commerciale Sauereisen DKS-8 Cement

Pictogramme(s) de Danger Aucun attribué.

Mention(s) d'Avertissement Aucun attribué.

Mention(s) de Danger Aucun attribué.

Conseil(s) de Prudence Aucun attribué.

Autres informations Aucun.

2.3 Autres dangers Peut former des nuages de poussières inflammables dans l'air.

Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Zirconium silicate	< 78	14940-68-2	14940-68-2	Aucun attribué	Non classé
Magnesium hydrogenphosphate	< 18	1308-38-9	231-823-5	Aucun attribué	Non classé
Magnesium oxide	<15	1309-48-4	215-171-9	Aucun attribué	Non classé
Crystalline silica	< 1	14808-60-7	238-878-4	Aucun attribué	STOT RE 1; H372

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au

repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Laver

abondamment à l'eau. Si l'irritation (rougeurs, éruption ou apparition de cloques)

s'étend, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Eliminer les particules en rinçant l'oeil, paupières ouvertes, avec une solution

oculaire ou de l'eau claire. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste, consulter un médecin.

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un

médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation mécanique des voies respiratoires. Irritation mécanique de la peau et

des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

traitements particuliers nécessaires

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Ingestion

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la

mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager

l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Peut former des nuages de poussières inflammables dans l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours

d'eau ou des égouts.

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

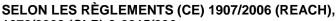
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection Utiliser et procédures d'urgence respire

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer les poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau

Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

1272/2008 (CLP) & 2015/830

Référence à d'autres sections

6.3

6.4



www.vishaypq.com

des eaux usées, égouts ou cours d'eau.

Ramasser en la balayant la substance répandue mais éviter de produire de la

poussière. Transférer dans un conteneur pour élimination.

Voir Rubrique: 8, 13

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais. Garder le récipient fermé.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

incompatibilités

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Matières incompatibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Stable dans les conditions normales.

Rien de connu.

PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie. Voir Rubrique: 1.2

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Magnesium oxide	1309-48-4	-	10	-	-	INRS (ED 984)
Crystalline silica	14808-60-7	=	0.1	-	=	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984).

8.1.2 Valeur limite biologique

8.1.3 PNECs et DNELs

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Non fixé. Non fixé.

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Protection de la peau



Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166). Le port de lentilles de contact est interdit.

Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Néoprène ou Caoutchouc butyle.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection résistants aux poussières. Recommandés: Porter des vêtements de travail à manches longues.

Protection respiratoire Porter un équipement de protection respiratoire approprié si le procédé implique

DOCUMENT NO. 15119 Page: 3 / 6 REVISION E

Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com



de travailler dans des zones où des poussières ou des vapeurs peuvent être émises. Un masque à poussière ou un respirateur anti-poussières avec filtre de

type P (EN143 ou EN405) serait approprié.

Dangers thermiques Non applicable.

Contrôles D'exposition Liés À La Protection De

L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et

chimiques essentielles

Aspect Poudre blanche à brune

Odeur Odeur non Seuil olfactif Non disponible. Non fixé. Hq Point de fusion/point de congélation Non applicable. Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non applicable. Point d'éclair Non applicable. Taux d'Evaporation Non applicable. Inflammabilité (solide, gaz) Non inflammable. Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non applicable. Non applicable. Densité de vapeur Densité relative 4.5 (H2O=1) Solubilité(s) Non applicable. Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible. Température d'auto-inflammabilité Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité Propriétés explosives Non Explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

9.2 **Autres informations** Contenu du composant organique volatil (%): 0

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ 10.

10.1 Réactivité Stable dans les conditions normales. 10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter Eviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles Rien de connu. 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux Rien de connu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

Toxicité aiguë

Ingestion Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas Inhalation

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 5 mg/l. Contact avec la Peau Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000

mg/kg p.c. /jour.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée

Danger par aspiration

11.2 **Autres informations**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 12.

12.1 **Toxicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)

12.2 Persistance et dégradabilité Le produit ne montre aucune preuve de biodégradabilité dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol Le produit devrait être peu mobile dans le sol. Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5 Pas classé comme PBT ou vPvB.

Autres effets néfastes 12.6 Rien de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION 13.

13.1 Méthodes de traitement des déchets Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets

dangereux appropriée conformément à la législation.

13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou

nationales.

14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

ADR/RID / IMDG / IATA

14.1 **Numéro ONU** Non classé comme dangereux pour le transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies Non classé 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non classé 14.4 Groupe d'emballage Non classé

14.5 Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin / Substance dangereuse pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

14.8 Renseignements supplémentaires Non applicable. Non applicable.

Aucun.

Révision: 2.0 Date: 16.07.2015



SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),

1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypq.com

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la

substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement 1.1 Règlements de l'UE

Substance(s) extrêmement préoccupante (SVHCs)

Aucun.

15.1.2 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) **Évaluation de la sécurité chimique** Classe de danger pour l'eau 1

Non disponible.

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Enregistrement(s) ECHA pré-existant Magnesium hydrogen phosphate (N° CAS 7757-86-0) et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Zirconium silicate (N° CAS 14940-68-2), Magnesium oxide (N° CAS 1309-48-4) et Crystalline silica (N° CAS 14808-60-7).

LÉGENDE

15.1.1

15.2

LTEL Limite d'exposition prolongée
STEL Limite d'exposition (15 min)
DNEL Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PNEC Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposure potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.